

**Congrès des élus départementaux et régionaux**  
**du 27 décembre 2012**

**Résolution du congrès n°... relative à l'adoption du rapport du groupe de pilotage de l'élaboration du Projet Guadeloupéen de Société**

**Rapport**

La commission mixte conseil général / conseil régional chargée de prendre acte des conclusions tirées du rapport du groupe de pilotage de l'élaboration du projet guadeloupéen de société à l'endroit du président du congrès a tenu ses travaux entre les 12, 13, 14 et 18 décembre 2012.

**Le congrès des élus départementaux et régionaux réuni le 27 décembre 2012**

Vu le rapport du groupe de pilotage présenté au comité guadeloupéen de projet en présence des exécutifs départemental et régional le 10/12/12 ;

Vu la séance plénière du Conseil Régional en date du 11/12/12 autorisant la Présidente du Conseil Régional à convoquer le Congrès ;

Vu les séances de travail de la commission mixte paritaire en dates des 12, 13, 14 et 18 décembre 2012 ;

Considérant la volonté manifestée par les élus, lors du congrès du 24 juin 2009, d'élaborer un projet guadeloupéen de société (PGS) en associant étroitement la population afin de mieux cerner ses attentes ;

Considérant que pour mieux appréhender ces attentes une démarche inductive se justifiant par la nécessité de laisser la parole s'exprimer librement au niveau des citoyens a été retenue ainsi qu'une méthodologie consistant à organiser des débats dans chaque commune et à solliciter la contribution des acteurs politiques et de la société civile; qu'il s'en est suivi 149 évènements générateurs de données significatives qui ont été prises en compte pour l'analyse de contenu ;

Considérant que le traitement des données a permis d'organiser les enjeux stratégiques des politiques publiques autour de 5 thèmes (pages 20 à 38) ; que par devers les items qui ont été tirés de l'analyse inductive sont apparues, dans tous les domaines, des préoccupations transversales ; que ces dernières se traduisent successivement par « un sentiment généralisé d'une crise des valeurs », associé à « un désir de valorisation d'une identité complexe et ambiguë marquée par une histoire troublée » ainsi « qu'une attente forte à l'égard des pouvoirs publics » ; que par ailleurs ont émergé des débats des objectifs stratégiques et opérationnels (pages 43-88), des problématiques ainsi que des propositions d'actions (pages 112-172) ;

Considérant qu'au cours des séances des 10/12/2012 et 11/12/2012, respectivement consacrées à la présentation du rapport du groupe de pilotage à tous les membres du comité guadeloupéen de projet et à la séance plénière du Conseil Régional, des recommandations ont été formulées afin de finaliser le PGS ; que sans préjuger de la qualité des apports de la société civile il est apparu utile et opportun d'une part, d'inviter la jeunesse à une démarche plus participative afin qu'elle porte une contribution effective à l'élaboration du PGS et que, d'autre part, une thématique relative à la violence, qui se doit d'être dissociée de celle relative à la citoyenneté, mérite d'être développée ;

Considérant que toutes les instances citées supra, auxquelles il faut ajouter la commission mixte paritaire résultant d'un commun accord entre les collectivités majeures, ont affirmé la nécessité qu'il soit tenu compte des plans et schémas stratégiques existants, dès lors qu'ils résultent d'une volonté politique exprimée par les élus et sont opposables aux tiers ; qu'il apparaît à l'analyse comparative que certaines problématiques soulevées lors des débats font déjà l'objet d'un traitement dans le cadre des politiques publiques sectorielles ;

Considérant la nécessité de passer à la deuxième étape dont la conséquence liée serait l'élaboration de la mouture définitive du PGS ; que cette étape ne peut faire l'économie d'une analyse stratégique posée en terme de contraintes/ressources à partir de laquelle doit être appréciée la faisabilité des objectifs qu'il sera par ailleurs pertinent de hiérarchiser dans l'espace, au regard des compétences de chaque collectivité, mais également dans le temps afin de se fixer des échéances ; que par conséquent le travail de mise en cohérence doit se poursuivre sur la base d'une collaboration renforcée de l'ensemble des acteurs institutionnels ;

Considérant le consensus large qui s'est exprimé quant à la qualité du document dont il est reconnu le fort potentiel contributif à l'alimentation d'une vision stratégique du territoire ;

Sur le rapport du président du congrès :

**Article premier :** Il est proposé aux collectivités régionale et départementale d'adopter le rapport du groupe de pilotage du Comité Guadeloupéen de Projet, constituant le recueil de toutes les propositions émises lors de la phase de concertation de l'élaboration du Projet Guadeloupéen de Société mis en place par le VIII<sup>e</sup> Congrès des élus départementaux et régionaux du 24 juin 2009;

**Article 2 :** Il est proposé de poursuivre l'enrichissement du Projet Guadeloupéen de Société. Il s'agit d'une part, de le compléter en poursuivant la concertation notamment sur les aspirations spécifiques de la jeunesse et sur les questions d'insécurité et de violence, et d'autre part, de l'enrichir de l'ensemble des plans et schémas stratégiques existants et de tous les éléments utiles;

**Article 3 :** Il est demandé aux élus départementaux et régionaux de finaliser l'élaboration du Projet Guadeloupéen de Société en étudiant l'ensemble des propositions contenues dans le rapport du groupe de pilotage, aux fins d'évaluer leur pertinence, leur faisabilité, leur coût et leur cohérence avec l'ensemble des schémas et plans stratégiques existants;

**Article 4 :** Aux fins de tenir compte des propositions émises lors de l'élaboration du Projet Guadeloupéen de Société, il est demandé aux élus guadeloupéens de poursuivre leurs travaux afin d'élaborer des propositions d'adaptations du droit commun, d'une part sur les extensions de compétences spécifiques aux besoins de la Guadeloupe et, d'autre part sur les adaptations législatives ou réglementaires nécessaires afin de mieux répondre aux priorités de développement du territoire de la Guadeloupe ;

Les propositions ainsi élaborées auront vocation à être validées en Congrès des élus départementaux et régionaux et présentées au Gouvernement avant la fin de la phase de concertation prévue dans le processus d'élaboration de l'acte III de la décentralisation.

**Article 5 :** Conformément aux dispositions du chapitre V du livre IX de la cinquième partie du code général des collectivités territoriales, la présente délibération du congrès est transmise au conseil général et au conseil régional qui, avant d'en délibérer consultent le conseil économique et social régional ainsi que le conseil de la culture, de l'éducation et de l'environnement. Elle est également transmise au Premier ministre.

Fait à Basse-Terre, le

La présidente du congrès des élus  
départementaux et régionaux,

Josette BOREL-LINCERTIN

Présents ou représentés en début de séance :

Ne prend pas part au vote :

Suffrages exprimés :

Abstentions :

Oui :

Non :